

Interprofessionnalité 2 / Intégration 4

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2602.F.13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2019-2020

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 30h Temps de travail personnel encadré : 40h Temps de travail personnel individuel : 80h

2. Prérequis

- Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis
 Autres : avoir validé 30 crédits ECTS sur les modules théoriques et 10 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Interprofessionnalité

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- Pratiquer de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourer et les conseiller de manière appropriée.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- Mener une démarche de projet dans le cadre de la santé communautaire
- Identifier les facteurs de maintien de la santé et fournir des prestations adéquates dans la pratique professionnelle
- Analyser, planifier et évaluer un projet en santé, en se basant sur des données probantes
- Exercer son action dans les limites du cadre légal et déontologique
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Identifier et prendre en compte les enjeux éthiques dans un contexte professionnel
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et construire une relation professionnelle appropriée avec les professionnels et partenaires impliqués, les patients et les proches
- Partager les raisonnements cliniques en recueillant, analysant et partageant les données pertinentes pour une prise en charge/intervention interprofessionnelle.
- Négocier en équipe les objectifs de prise en charge/intervention

Haute école de santé
Genève

- Exercer une méthode de communication structurée
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche-aidant, ...)

Intégration

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'expert | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de manager | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur | | |

Compétences principales visées

(Référence : Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers*. Delémont : HES-SO.)

- A1 : Assurer la responsabilité des soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation et palliatifs en évaluant les besoins des individus et des groupes à tous les âges de la vie et en effectuant ou déléguant les soins appropriés.
- B1 : Etablir des relations professionnelles de confiance avec les patients et leurs proches en adaptant la communication à la situation et en favorisant une prise de décision partagée.
- C3 : Participer à la prise de décision au sein des groupes intraprofessionnels ou interprofessionnels en y défendant l'éthique professionnelle.
- D1 : Mettre en œuvre les projets de soins de manière efficace dans le cadre des conditions générales institutionnelles et légales.
- E3 : Encourager les patient-e-s et leurs proches à utiliser, de manière différenciée et individuelle, les moyens disponibles pour surmonter la maladie ou la prévenir, dans le souci d'assurer une qualité de vie optimale.
- F3 : Améliorer et développer les soins par sa pratique réflexive.
- G1 : Démontrer une attitude respectueuse de l'éthique professionnelle et un engagement envers les patient-e-s, leurs proches et la société.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- Comprendre les problématiques inhérentes au processus de chronicité dans un contexte de complexité gériatrique.
- Se positionner en tant que futur professionnel dans l'intérêt de la personne soignée et de son entourage en s'appuyant sur les fondamentaux de la discipline infirmière et la mise en pratique d'un modèle de soin défini.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Interprofessionnalité

Contenus

- Méthodologie de gestion de projet (objectifs, ressources, outils d'analyse, de planification et d'évaluation).
- Raisonnement clinique, différences et similitudes
- Outils de communication structurée (TeamSTEPPS®)
- Notions de leadership
- Priorités et notions de risque
- Information et consentement éclairé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Travail encadré par des tuteurs pour les groupes de projets en santé
- Pratiques simulées
- Lectures préparatoires/TBL

Exigences de fréquentation

Présence obligatoire à 100% aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent une sanction portant sur la note du travail A (point 5 ci-dessous). Les pratiques simulées interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent l'obligation de rendre un travail complémentaire individuel. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

Intégration

Contenus

- Vignette clinique « emblématique » - en lien avec les soins à domicile, la famille et les maladies chroniques- les étudiant-e-s sont invité-e-s à saisir l'expérience vécue par la personne soignée et ses proches significatifs et, au travers d'un travail de groupe, d'effectuer des mises en liens avec divers savoirs et connaissances travaillés au cours des semestres 1 à 4, y compris les savoirs expérientiels issus des périodes de formation pratique
- Notions d'économie et de politiques de santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Séminaires, analyse de situation, recherche documentaire, lecture d'articles, vignettes cliniques, Moodle HES-SO.

Exigences de fréquentation

Toute absence aux séminaires doit être annoncée et justifiée au responsable de module. L'étudiant-e absente à un des séminaires doit s'informer auprès du groupe auquel elle est rattachée du travail individuel à réaliser. La conséquence d'absences répétées aux séminaires de travail de groupe sera laissée à l'appréciation du responsable de module, qui pourra définir des modalités de validation individuelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation**Evaluation du module**

L'évaluation du module repose sur :

A. Un **travail écrit** produit en groupe rendant compte du **projet Interprofessionnel**, rendu au plus tard le **vendredi de la semaine 21** (sauf situation exceptionnelle).

B. Un **travail écrit de synthèse**, produit en groupe, reflet du travail réalisé lors des séminaires intégratifs sur la base d'une vignette amenée par les enseignants-es, pour la **partie Intégration**.

Ces deux travaux écrits sont à rendre par mail à l'enseignant-e référent-e **au plus tard le 22 mai 2020**.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E et résultant de la moyenne obtenue en tenant compte des coefficients attribués aux deux travaux.

Aux notes des travaux (A) et (B) sont attribuées un coefficient correspondant au nombre d'ECTS, soit *4 pour Interprofessionnalité et *1 pour Intégration. L'attribution des crédits ECTS pour le module repose sur l'obtention d'une seule note ECTS suffisante. Pour Interprofessionnalité, les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Un travail non restitué dans les délais entraîne la note 1 pour chaque partie concernée.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat ou un manque d'implication, ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf. grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous point A et doit présenter un travail complémentaire.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note FX au module

Pas de remédiation

Interprofessionnalité et intégration

La remédiation se présente sous la forme d'un complément de travail écrit en groupe portant sur les lacunes soit du travail (A) Interprofessionnalité soit du travail (B) Intégration. Ces travaux sont à rendre par mail à l'enseignant-e référent-e en semaine 35.

Si les deux travaux sont à remédier, la notation ECTS résulte d'une moyenne calculée selon les modalités décrites au point 5.

Les notes suffisantes validées au point 5 restent acquises.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la notation E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la notation F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Lorsqu'un-e étudiant-e échoue ce seul module (notation F) lors de son année d'étude, il bénéficie d'un contrat d'aménagement d'études et peut poursuivre sa formation. Le contrat stipule les modalités de répétition (exigences et conditions de réussite) à suivre par l'étudiant et est signé par l'étudiant-e, le responsable du module, la conseillère aux études et le responsable local de filière.

Pour l'Interprofessionnalité, la répétition de la conduite d'un projet sera exigée. Pour la partie Intégration, un complément sous la forme d'un travail écrit est à rendre par mail à l'enseignant-e référent-e en semaine 7.

La validation se fait sur le même principe qu'au point 5

Pour se préparer à l'examen, l'étudiant-e bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 20, alinéa 7 du Règlement d'études de la Haute école de santé de Genève concernant les filières Bachelor du domaine santé de la HES-SO du 5 septembre 2017, sur demande écrite de l'étudiant-e et pour un motif valable, un report du délai de répétition d'un module peut être accordé par le responsable de filière. Ce report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

En cas d'échec de plus d'un module par semestre, se référer au Règlement d'études de la Haute école de santé de Genève concernant les filières Bachelor du domaine santé de la HES-SO en vigueur.

7. Bibliographie principale

Interprofessionnalité

- Agency for Healthcare Research and Quality. (2019). TeamSTEPPS®: National Implementation. Accès : <http://teamstepps.ahrq.gov/>
- Morestin, F. et Castonguay, J. (2013). *Construire le modèle logique d'une politique publique favorable à la santé : pourquoi et comment?* Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Novartis Foundation for Sustainable Development (2013). *Project management handbook A working tool for project managers*. Basel : Novartis Campus.
- Promotion Santé Suisse. *Promotion de la santé et prévention: évaluer l'efficacité des mesures*. Feuille d'information 26. Novembre 2017.
- Promotion Santé Suisse. *Evaluation des effets des interventions: guide pour le domaine du poids corporel sain*. Document de travail 31. Janvier 2015.
- Plateforme Quint-Essenz. <https://www.quint-essenz.ch> (Ressources théoriques, outil de gestion de projet, communauté)
- Centers for Disease Control and Prevention: A Framework for Program Evaluation. <https://www.cdc.gov/eval/framework/index.htm>
- Broussaille A. Champagne F, Contandriopoulos A-P, Hartz Z. *L'évaluation: concepts et méthodes*. Les Presses de l'Université de Montréal. 2e édition. 2011.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle.

Intégration

- Biro, P., Dervaux, M.P. & Pegon, M. (2005). Le modèle de McGill. *Recherche en soins infirmiers*, 80 : 28-38.
- Buckley, J. (2011). *Soins palliatifs : une approche globale*. Bruxelles : De Boeck.
- Direction générale de la santé. *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*. <https://www.ge.ch/promotion-sante-et-prevention>.
- Sager Tinguely, C. & Weber, C. (2011). *Précis de chronicité et soins dans la durée*. Paris : Lamarre.

8. Responsable du module et enseignants

Interprofessionnalité

Responsable :	Françoise Cinter
Professeur-es :	Françoise Cinter, Gora Da Rocha
Maîtres d'enseignement :	Sylvain Boloré, Delphine Coulon, Frédérique Debbiche, Noelia Delicado, Aline Forestier, Karine Jaggi, Séverine Lalive Raemy, Marie Leocadie, Anne Marty, Wendy Pacini, Aurèle Sagne
Chargées de cours :	Marie-José Dubas, François Vuilleumier, Séréna Niel
Collaboratrice scientifique :	Mélanie Pinon
Assistant-e-s :	A définir

Intégration

Responsable :	Christophe Hoang-Tho
Chargés de cours :	Dany Hicklin, Michael Cennamo, Séréna Niel, Karine Jaggi, Christophe Hoang-Tho
Assistant-e-s :	A définir

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise au cours de l'enseignement.